L'AGENCE DE LA N. ORLEANS

Bureau, No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 7 AVRIL.

AVIS IMPORTANT.

BUREAU DE POSTE.

Nlle-Orléans, 6 mars 1865.

Le Département vient de publier un arrêté, sous la date du 2 mars, qui modifie les règlements actuels de la Poste aux lettres, en ce qui concerne les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies. Il résulte de cet arrêté que les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies, pour être transmises, devront être frappées d'une taxe double de celle qui aurait été perçue si elles avaient été affranchies à l'avance.

Cette taxe sera perçue sur le destinataire, et, en cas de refus de sa part, sur l'expéditeur.

Les lettres insuffisamment affranchies ne seront pas remises à leur destination avant que la taxe ait été payée.

Les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies, qui ne seront pas réclamées dans le délai de trois mois, seront envoyées au Bureau des Rebuts, à Washington.

Les journaux et autres publications périodiques, qui ne seront pas affranchis, ou qui le seront insuffisamment, seront soumis à la même taxe que les lettres.

Les dispositions de cet arrêté entreront en vigueur le 1er juillet prochain.

JAS. McCABE,
Chef d'Agence du Département des Postes.

Nlle-Orléans, 1 mars 1865.

Le Public est informé que les LETTRES non affranchies, ou insuffisamment affranchies, seront taxées double, à partir du 1er juillet prochain, conformément à l'arrêté ci-dessus.

THOS. O'CONNOR,
Chef d'Bureau de la Poste aux Lettres, N. O.

Pour le droit de vue sur cette Agence (un Bureau de Change, et des commissions dans le Département), s'adresser, 10 mars—1an JAS. FREEMAN.

Marchandises sèches

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHE

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

Au magasin de

L. ETERNOD,

Rue de Chartres, coin de Conti et Gravier, No 216 :

A FIN de faciliter notre vente, nous offrons aujourd'hui, à nos nombreux chalands et au public, notre stock de marchandises sèches à des conditions de la plus grande modicité. Nous ne pouvons donner ici la liste de nos articles, mais nous invitons le public à venir visiter notre magasin, où il trouvera des prix qui défieront toute concurrence.

L. ETERNOD,
Rue de Chartres, coin de Conti et Gravier.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT DE PRINTEMPS ET ETE.

Nlle-Orléans, 1er Avril 1865.

Le 1er Avril et après le même jour : 10 heures A. M.

Le départ du matin de Camilly : 15 heures et minute

Le départ du DIMANCHE, 1er AVRIL 1865, les convois

Nombre des voitures

DE LA VILLE	DE LAG.
1re cl.	2e cl.	1re cl.	2e cl.
1	1	1	1
1	1	1	1
1	1	1	1